

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**DU COMITÉ SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 22 NOVEMBRE 2023**  
**À MONTÉLIMAR – THEATRE EMILE LOUBET**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHRISTELLE RUYSSCHAERT**  
(par application de l'article L 2121-14 & L.2122-17 du CGCT et l'article 7 du règlement intérieur du comité syndical)

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> décembre à 17 h 15,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 22 novembre 2023 selon les dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Montélimar sous la présidence de **Madame Christelle RUYSSCHAERT**, Première Vice-Présidente du Syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies pour le Président, empêché (par application de l'article L 2121-14 & L.2122-17 du CGCT et l'article 7 du règlement intérieur du comité syndical).

**PRÉSENTS :**

M. Joseph AIESI, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, M. Marc-André BARBE, M. Sébastien BERNARD, Mme Nelly BODARD, M. Yves BOYER, M. Daniel BUONOMO, Mme Fabienne CARMON, M. Jean-Michel CATELINOIS, M. Laurent CHAUVEAU (à partir de la délibération N°3), M. Pierre COMBES, M. Yves COURBIS, Mme Christel FALCONE, M. Olivier FAURE, Mme Christine FOROT, Mme Laure GITTON, Mme Françoise GONNET-TABARDEL, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Martine MATTEI, M. Jean-Paul MAZEL, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Olivier PEVERELLI, Mme Brigitte PUJUGUET (à partir de la délibération N°3), Mme Françoise QUENARDEL, M. Jean-Marie ROUSSIN, Mme Fabienne SIMIAN, Mme Pascale TOLFO, M. Daniel VEILLY, M. Anthony ZILIO.

**POUVOIRS :**

M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN), M. Didier BESNIER (pouvoir à M. Christine FOROT), M. Philippe BOUNIARD (pouvoir à M. Yves BOYER), Mme Marie FERNANDEZ (pouvoir à M. Daniel VEILLY), M. Alain GALLU (pouvoir à M. Jean-Michel CATELINOIS), M. Maryannick GARIN (pouvoir à M. Yves LEVEQUE), M. Jean-Pierre LAMBERTIN (pouvoir à M. Anthony ZILIO), M. Olivier SALIN (pouvoir à Mme RUYSSCHAERT).

**EXCUSÉS :** Mme Véronique ALLIEZ, M. Jean-Michel AVIAS, M. Eric CAROU, M. Fermin CARRERA, Mme Carole CHEYRON-DESLYS, M. Julien CORNILLET, Mme Rachel COTTA, M. Thierry DAYRE, Mme Laurence DESFONDS, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Marielle FIGUET, M. Juan GARCIA, M. Jean-Michel LAGET, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Christophe MATHON, M. Hervé MEDINA, M. Roland PEYRON, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Katy RICARD, M. Benoît SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Mme Françoise GONNET-TABARDEL.

Madame Christelle RUYSSCHAERT informe l'assemblée que Monsieur Julien CORNILLET, Président du Syndicat, a dû s'excuser pour cette séance, exceptionnellement empêché par une urgence familiale. En tant que première Vice-Présidente, elle officiera en tant que Présidente de séance comme le permet le règlement intérieur du Comité Syndical (article 7).

Elle procède ensuite à l'appel des membres. Le quorum est constaté, le comité peut donc se tenir valablement. Elle remercie les élus présents.

L'ordre du jour comporte cinq délibérations dont la première concerne l'installation d'une nouvelle déléguée.

**Délibération n°1 : Installation d'un nouveau délégué au sein du comité et des commissions**

## **thématiques**

Madame Christelle RUYSSCHAERT précise qu'à la suite de la démission de Monsieur Christian PEYRON, Madame Laure GITTON a été désignée par le conseil communautaire de la communauté de communes Rhône Lez Provence pour siéger au sein du Comité Syndical. Le Comité Syndical doit délibérer pour installer Mme Laure GITTON au sein des commissions thématiques.

Il n'y a pas de question. La délibération est soumise au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, la délibération est approuvée à l'unanimité. Madame RUYSSCHAERT souhaite la bienvenue à Mme Laure GITTON.

### **Délibération n°2 : Désignation du référent déontologue de l'élu local**

Madame Christelle RUYSSCHAERT procède ensuite à la lecture de la deuxième délibération. Il s'agit d'une délibération que chaque collectivité a dû prendre. En effet, tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tous les conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. Il est proposé de conventionner avec le centre de gestion de la Drôme pour bénéficier de ce service.

Monsieur Yves COURBIS pose la question du coût du service.

Réponse : En tant que collectivité affiliée au centre de gestion de la Drôme le coût de l'adhésion est de 100€ pour le Syndicat. Chaque sollicitation du déontologue sera ensuite facturée 106€.

Il n'y a pas d'autre question. La délibération est soumise au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, la délibération est approuvée à l'unanimité.

*- Arrivées de Madame Brigitte PUJUGUET et de Monsieur Laurent CHAUVEAU -*

### **Délibération n°3 : Débat d'orientations budgétaires 2024**

Madame Christelle RUYSSCHAERT passe la parole à Madame Mathilde ROLANDEAU, directrice, pour présenter les orientations budgétaires pour l'année 2024 telles qu'elles ont été préparées par les élus du Bureau. Ces orientations seront la base pour la construction du budget primitif pour 2024.

Après la présentation, la première question concerne la différence entre l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale. L'état initial de l'environnement a posé le diagnostic, l'évaluation environnementale quant à elle servira à mesurer les impacts, positifs ou négatifs, des choix du SCoT sur l'environnement. L'évaluateur environnemental doit participer à chaque étape de la détermination du Projet et des prises de décisions afin de pouvoir mesurer et éclairer sur les mesures possibles ou souhaitables, pour éviter, réduire ou compenser les impacts pressentis. Le démarrage de cette étude est prévu en 2024.

Concernant le fonctionnement, il est demandé les qualifications attendues pour le ou la futur.e chargé.e de mission « foncier ». Le syndicat recherche un profil de géographe, géomaticien, sigiste, capable de construire des données relatives à l'occupation des sols, de les suivre dans le temps, les mettre à jour régulièrement et de les analyser en lien avec les objectifs d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050 et les enjeux que cela pose pour la mise en œuvre.

Le recours à un.e stagiaire comme porte d'entrée à un contrat est suggéré par une élue (Marietta Mignet). Il est précisé que le poste doit être pérenne et il est essentiel de se donner les moyens de garder l'expertise au sein du syndicat, l'enjeu du suivi et de la mise à jour des données est important.

C'est aussi pour cela que le recours à un prestataire extérieur n'est, pour l'instant, pas envisagé.

Il n'y a pas d'autre question. L'ensemble des élus présents prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires. Il n'y a pas d'opposition, ni d'abstention.

#### **Délibération n°4 : Autorisation de mobiliser l'investissement en 2024**

Madame Christelle RUYSSCHAERT présente la délibération qui autorisera la mobilisation du quart des crédits inscrits en 2023 avant le vote du budget primitif en 2024. Il n'y a pas de question. La délibération est soumise au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, la délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **Délibération n°5 : Modification du tableau des effectifs du syndicat**

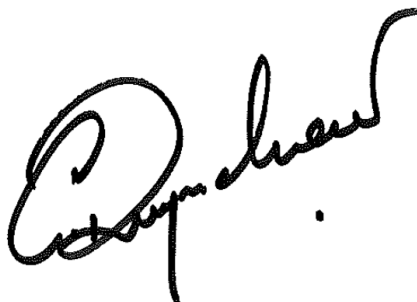
Madame Christelle RUYSSCHAERT présente enfin la cinquième délibération qui concerne le recrutement en cours depuis 1 an d'un.e chargé.e de mission pour l'observation de la consommation d'espace. Le recrutement est difficile et il est nécessaire d'ouvrir les profils du poste. Les compétences souhaitées sont aussi très recherchées par différentes collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des trajectoires de sobriété foncière. Il y a beaucoup d'offres, pour peu de candidats.

Il n'y a pas de question. La délibération est soumise au vote, il n'y a pas d'abstention, pas d'opposition, la délibération est approuvée à l'unanimité.

Le prochain comité syndical aura lieu le MERCREDI 17 JANVIER 2024 dès 16h00 à Bollène salle de la Cigalière. Monsieur Anthony ZILIO précise qu'un moment de convivialité sera offert par la municipalité de Bollène à l'issue du comité.

Christelle RUYSSCHAERT lève la séance à 17h50. Elle souhaite à chacun de pouvoir profiter de la conférence de Monsieur François GEMENNE proposée dans la grande salle du théâtre.

**Christelle RUYSSCHAERT**  
Première Vice-Présidente pour le Président empêché  
(par application de l'article L.2121-14 & L.2122-17 du  
CGCT et l'article 7 du règlement intérieur du comité  
syndical)



**Françoise GONNET-TABARDEL**  
Secrétaire de séance

